

Conseil Municipal du 29 juillet 2023 – Procès-verbal de séance

Par suite d'une convocation en date du 25 juillet 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint Régis du Coin se sont réunis en date du 29 juillet 2023, à 9h00, en salle polyvalente, sous la présidence de M. Vermeersch André, Maire de la commune.

La convocation a été affichée le 25 juillet 2023.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

Thématique	Intitulé
Finance	Etude et approbation des offres de prêts pour différents travaux en 2023
Agence postale communale	Projet de déménagement de l'agence postale communale

Question(s) diverse(s) : aucune

Membres présents :

VERMEERSCH André, SAUVIGNET François, BRUNON Martine, MOURIER Bernadette, MANET Laurent, FRACHON-KLEIJ Jeanine, CORTIAL Bernadette, LINOSSIER Gérard, GIBAUD Jean-Jacques

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Le conseil municipal a désigné François SAUVIGNET, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Etude et approbation des offres de prêts pour différents travaux en 2023

Après étude comparative de deux offres d'établissements bancaires différents (Caisse d'épargne et Crédit Agricole), et après délibération et vote, le Conseil Municipal :

- décide de réaliser, auprès de la Caisse d'Epargne et aux conditions de cet établissement, différents emprunts définis comme suit :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Montant de l'emprunt</u>	<u>Périodicité</u>	<u>Nombres d'échéances trimestrielles</u>	<u>Taux fixe</u>	<u>Coût totale en intérêt</u>
Voirie	50 000 €	10 ans	40	4,41 %	11300,62 €
Assainissement	49 000 €	20 ans	80	4,63 %	22 970,62 €
AEP	12 000 €	20 ans	80	4,63 %	5 625,45 €

Projet de déménagement de l'agence postale communale

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'une réorganisation des services de la mairie, une étude est réalisée en collaboration avec La Poste pour rapprocher l'Agence Postale Communale au sein des locaux de la mairie.

Le Conseil Municipal approuve le principe de ce déménagement et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette réorganisation.

Question(s) diverse(s)

Aucune question diverse n'est abordée.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 28 septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h40

Fait à St Régis du Coin, le 1^{er} août 2023

Le Maire :	Le secrétaire de séance :
André VERMEERSCH	François SAUVIGNET

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception des délibérations en préfecture le 01/08/2023

et de la publication de ce Procès-Verbal le